

Bonjour à Tous

Les Espaces Aériens de la LVL PACA vous souhaitent leurs Meilleurs Vœux avec une bonne météo pour faire de beaux vols en toute sécurité donc en respectant les Espaces Aériens.



Avant de faire un très rapide bilan de cette année 2016,

Quand vous avez besoin d'un renseignement officiel sur une zone **Je vous informe que les Cartes Aéronautiques IGN OACI de toute la France sont disponibles gratuitement en numérique sur le site de Géoportail**

<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

si la carte ne s'affiche pas, sélectionner Cartes / Données Thématiques / Territoires et Transports / Transports / Cartes OACI-VFR

J'ai fait mettre également ce lien et le descriptif des zones sur le site de la Fédération

Espaces Licenciés / Espace Aérien / Documents et Cartes aéronautiques / **La carte IGN aéronautique FRANCE est accessible ici**

Et

Zones aériennes (descriptif pratique) : aller chercher le sous chapitre suivant dans le menu : eAIP / partie 2 En Route / ENR 5 Avertissement à la Navigation / ENR 5.1 Zones Interdites Règlementées

La rubrique de Don Quichotte et des Moulins à Vent

En France des espaces aériens se libèrent dans le Nord autour des bases aériennes qui ont été fermées, Reims, Cambrai etc ... Dans le Sud, ce n'est pas à l'ordre du jour pour Salon de Provence, mais peut-être pour Orange.

Par contre l'augmentation du trafic aérien civil, due notamment au développement des compagnies low cost met la pression sur les espaces aériens.

Certaines compagnies comme Ryanair vont à la recherche de subventions pour diminuer le prix des billets d'avion. Des chambres de commerce propriétaires de petits aéroports comme Beauvais, Nîmes, Carcassonne, soucieuses de développer leur économie locale acceptent le principe et font financer les taxes d'atterrissages par le contribuable local.

Les conséquences immédiates sont souvent des demandes d'élargissement de l'espace aérien aux abords directs de l'aéroport comme à Carcassonne pour pouvoir bénéficier d'approches finales aux instruments performantes pour toutes les directions de vent.

Dans d'autres cas ce sont les trajectoires de descente vers ces terrains (entre 50 et 200 km de l'aéroport) que ces utilisateurs demandent à faire protéger par de la classe D (contact radio et transpondeur obligatoires donc interdit au Vol Libre).

En conséquence, pour protéger les arrivées, entre autres de Ryanair à Nîmes une TMA de classe D dont le plancher descend au FL 075 (2280 m) va être créée entre Montélimar Orange et le Mont Bouquet.

En conséquence du trafic à destination d'Avignon une ZRT (Zone Réglementée Temporaire) dont le plancher descend au FL075 a été créée entre Montélimar et Orange en attendant de créer une zone de classe E (pénétration possible pour le Vol Libre) mais susceptible d'évoluer ensuite vers une classe D (pénétration impossible).

Je vous en parle car il y a des valeureux crosseurs qui fréquentent ces coins-là. Dérive Nord Est depuis le Mont Bouquet vers le Vaucluse. Et la ZRT de Montélimar n'est pas loin des premiers sites du Vercors.

Un peu plus au sud :

La base de Salon de Provence utilise actuellement des avions école à moteurs à pistons qui ne leur permettent pas d'utiliser les zones R71 au-dessus du FL075 et cherche à créer des zones R en dessous de 2000 m d'altitude en région PACA.

On a réussi à circonscrire au strict minimum la création d'une telle zone entre Orange et Mont Ventoux, la ZRT Nyons qui devait au départ du projet anéantir 3 sites de décollage parapente du nord Vaucluse. Un bilan d'ici un an sera fait sur cette utilisation et définira si cette zone sera pérennisée ou pas.

La Base de Salon développe également un CED (Centre d'Excellence Drones) qui a pour conséquence la création de ZRT intégrées dans les différentes R71 et aura pour conséquence une plus grande activité de celles-ci, ce qui concerne les croiseurs de la Ste Victoire, du Vaucluse et des Alpes de Haute Provence.

Encore un peu plus au sud :

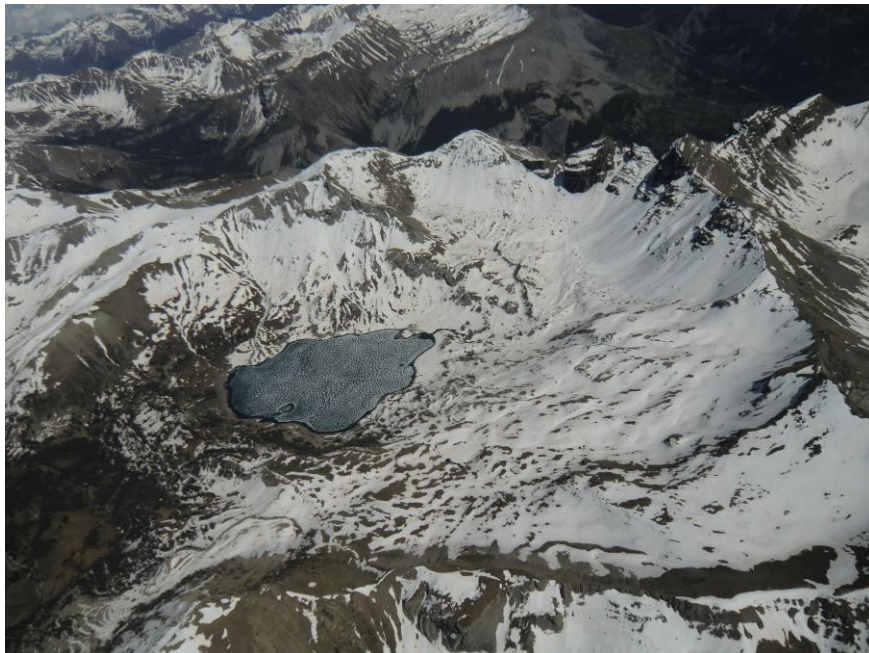
La situation au Moyen Orient implique un peu plus que d'habitude pour l'Armée de l'Air et l'Aéronavale de pouvoir s'entraîner sur des terrains qui ressemblent aux théâtres des opérations extérieures et ce sont nos belles Montagnes des Alpes du Sud qui y ressemblent le plus.

C'est pourquoi de nombreux exercices ont impacté la saison par la création de ZRT, dont le plus important a été REVENGE 2016, du 12 au 22 septembre entre St André, Moustiers et le Lachens.

On fait ce qu'on peut aux réunions des Espaces Aériens pour limiter ces impacts, mais l'intérêt supérieur et la raison d'état sont souvent plus forts.

Les projets d'éoliennes restent limités en PACA pour le moment, mais n'hésitez pas de manière générale à faire remonter les infos pour tout projet visant à limiter nos espaces aériens de libre circulation.

Et dans la rubrique du pot de terre contre le pot de fer, et malgré la mobilisation locale, la **ligne à très haute tension** en haute Durance est en cours de construction.



Si vous m'avez lu jusque-là, pour terminer je vous recommande de faire une petite piqûre de rappel à vos membres ou élèves en perfectionnement car nous avons tous une obligation morale et de moyens au titre de l'information sur les espaces aériens

1 / connaître la limite verticale maximale de vol sur le site habituel du Club et le nom de la zone concernée

2/ connaître la limite horizontale dans le cas d'une zone proche qui part du sol comme par exemple le camp de Canjuers quand on est au Lachens

3/ chaque pilote lorsque il est sous son Parapente est Commandant de Bord de son aéronef et est responsable du respect des zones aériennes et des Règles de l'Air

**4/ se renseigner sur les Espaces Aériens quand on va voler sur un autre site.
Facile avec le lien des cartes que je vous ai indiqué.**



Si vous avez des difficultés à décrypter les sigles et altitudes de l'espace aérien qui chapeaute votre site de club ou que vous ayez d'autre demande sur les EA n'hésitez pas à me contacter, j'essaierai d'y répondre.

Cordialement François RICHARD
Espaces Aériens LVL PACA

fr12fr@orange.fr